

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

066-246600415-AU_017_2025-AU
A G E D I

LENS GROUP

Accord de Report des Services de Maintenance des Serveurs

Entre :

S.A.S. LENS GROUP située à 2b Avenue du Docteur Cartade – 66310 - ESTAGEL, représentée par M. Kévin HERRANZ, ci-après désigné comme « le Prestataire »,

Et :

Communauté de Communes Roussillon-Conflent, située à 1 Rue Michel Blanc – 66130 – Ille-sur-Têt, représentée par M. Jacques Garsau, ci-après désigné comme « le Client »,

Préambule :

Le Client dispose actuellement d'un marché de maintenance informatique (incluant les postes et serveurs) avec le Prestataire, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Un contrat de location de serveurs (incluant la maintenance des serveurs) a été signé entre les parties, au travers du bailleur MILE S.A.S, démarrant le 3 mars 2025 pour une durée de 60 mois.

Les deux contrats entraînent un chevauchement des services de maintenance des serveurs entre mars et décembre 2025.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Report des Services de Maintenance

Les services de maintenance des serveurs inclus dans le contrat de location mis en service le 3 Mars 2025 seront reportés et prendront effet à compter du **1er janvier 2026**, pour une durée de **60 mois**, soit **jusqu'au 31 décembre 2030**.

Article 2 – Périmètre du Report

Seuls les services de maintenance relatifs aux serveurs loués sont concernés par ce report. Les autres prestations (maintenance des postes, etc.) restent soumises aux conditions initiales du contrat de maintenance en cours.

Article 3 – Aucun Impact Financier

Ce report n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le Client. La durée et les conditions financières du contrat de location restent inchangées.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

066-246600415-AU_017_2025-AU

AGED!

Article 4 – Entrée en Vigueur


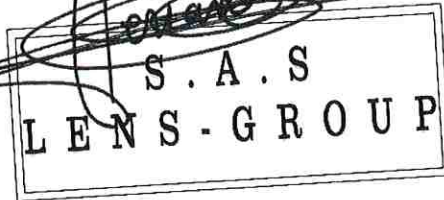
Le présent accord prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'intègre comme addendum aux contrats concernés.

Fait à Ille-sur-Têt, le 21 Mai 2025,.

Pour le Prestataire,

M. HERRANZ Kévin, Président

Signature :

S.A.S
L E N S - G R O U P

Pour le Client,

M . Jacques Garsau ,

Signature :




COMMUNAUTE
ROUSSILLON
CONFLENT
DE COMMUNES

J. Garsau 1^{er} vice-Président,
Président par intérim